

Guide de réponse rapide en cas de Violence Sexiste



igualtat
CONCEJALIA DE IGUALDAD DE ALICANTE
REGIDORIA D'IGUALTAT D'ALACANT
igualdad



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE IGUALDAD



Financé par les crédits reçus du Ministère chargé de l'Égalité, par l'intermédiaire du Secrétaire d'État à l'Égalité.

ÉDITION :
Mairie d'Alicante

COORDINATION TECHNIQUE :
Département Municipal de l'Égalité

CONCEPTION ET MISE EN PAGE :
Diferencia2 Consultora S.L.

DATE D'ÉDITION :
Mai 2020

Table des matières

Qu'entendons-nous par violence à l'égard des femmes ?	5
Soyez sur vos gardes	6
Comment agit l'agresseur ?	8
À savoir !	9
Face à la violence, vous n'êtes pas seule !	11
Allez à votre centre de santé ou aux urgences d'un centre hospitalier si vous êtes physiquement blessée	12
Si vous souffrez d'abus psychologique	13
Comment détecter une situation de violence	14
Comment pouvez-vous aider une femme maltraitée ?	16
Ressources dans votre municipalité	18
Si vous connaissez un cas de violence sexiste	22

Qu'entendons-nous par violence à l'égard des femmes ?

La « violence à l'égard des femmes » doit être comprise comme une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes, et désigne tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée».

Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. (Article 3 de la Convention d'Istanbul).

SOYEZ SUR VOS GARDES

Vous souffrez de violence physique si...

Il vous pousse, vous attrape, donne des coups de pied, des coups de poing, pousse, frappe, provoque des griffures, égratignures ou morsures, pouvant conduire à des hématomes, des fractures, des blessures, des coupures, des tympanes rompus, des blessures internes aux organes et/ou des lésions irréversibles. Les agressions peuvent avoir des niveaux de gravité différents, mais elles sont toutes considérées comme de la violence.

Vous souffrez de violence psychologique si...

→ **Il vous contrôle** : il vous appelle ou vous envoie constamment des SMS, des e-mails ; vous suit via WhatsApp, ou passe en revue vos profils de réseaux sociaux, exige des explications sur où et avec qui vous allez ou ce que vous faites ou dites, contrôle votre façon d'être, de vous habiller, votre maquillage, façon de parler ou de vous comporter et vous demande de changer de vêtements s'il ne les aime pas, il justifie son attitude de contrôle en disant qu'il vous aime beaucoup, qu'il sait ce qui est bon pour vous.

→ **Il vous isole** : il n'aime pas que vous ayez des amis, il préfère que vous soyez toujours seule, il ne veut pas que vous voyiez votre famille, ou il vous rabaisse devant les autres, il s'empare constamment contre vous et vous critique, il vous dit que vous avez toujours tort, il vous fait vous sentir coupable dans le but d'obtenir ce qu'il veut.

→ **Il vous intimide** : vous avez peur de lui, il vous insulte ou vous humilie, il vous menace de suicide ou de garder les enfants, vous dit qu'il « serait capable de tout » si vous le quittez, il retient des documents importants tels que votre passeport ou des chéquiers, vous contraint ou vous fait chanter.

→ **Il vous ridiculise** : il vous fait sentir inférieure, maladroite ou inutile.

Vous souffrez de violence sexuelle si...

Il vous oblige à avoir des relations sexuelles contre votre gré, en utilisant des menaces, du chantage, de la pression ou de la colère.

Vous souffrez de violence économique si...

Il contrôle votre argent et/ou vous empêche d'en disposer, prend des décisions sans vous consulter, bloque les comptes et annule les cartes de crédits communs, retire votre signature des comptes bancaires.

Comment fonctionne l'agresseur ?

Il se justifie :

Il rationalise les motifs de sorte qu'il semble avoir fait la bonne chose. Il cherche des arguments justifiant son comportement.

Il dévie le problème :

Il attribue souvent son comportement à des problèmes de travail, l'alcool, les disputes, etc. Ce mécanisme lui ôte sa responsabilité des faits.

Il rationalise :

Il explique ses comportements et les faits, selon sa propre perspective, faisant en sorte que l'entourage social valide ces comportements comme légitimes, afin que vous les acceptiez également.

Il projette :

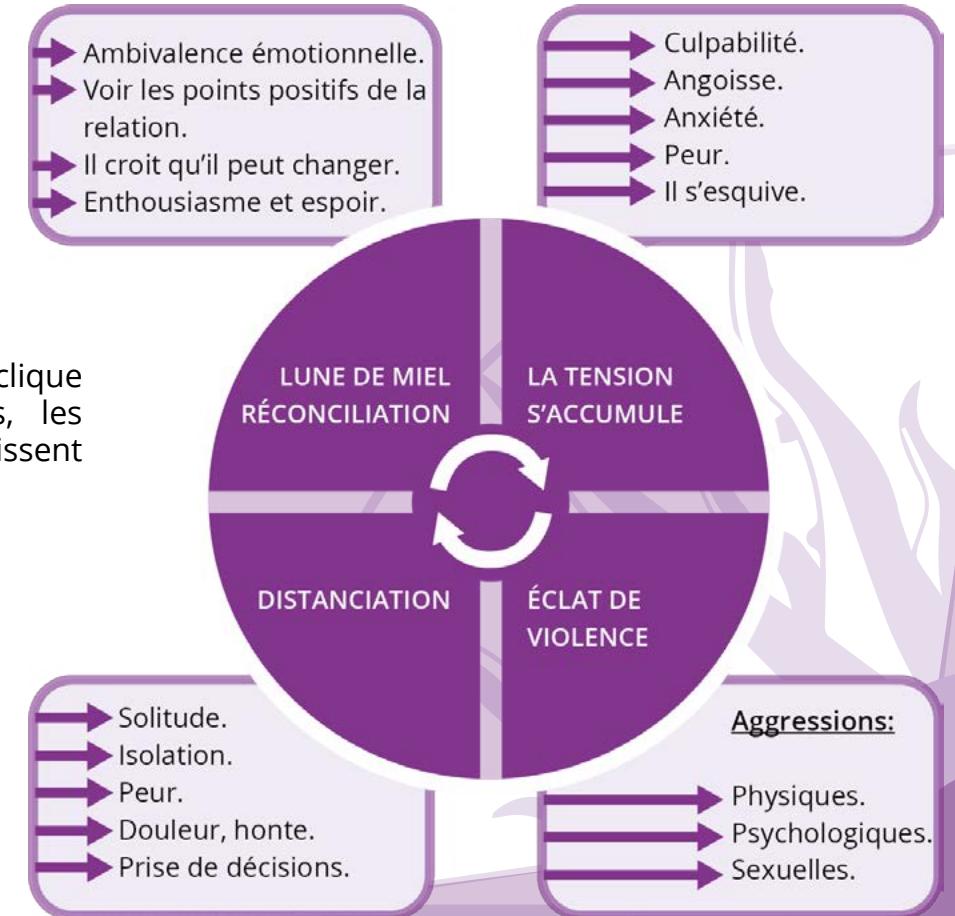
Il rejette la responsabilité des comportements violents sur la victime « il te culpabilise ».

Il oublie/refuse :

Il dit qu'il ne se souvient pas, qu'il n'est pas au courant de ce qu'on lui reproche. Il peut nier ouvertement les attaques pour nuire à la crédibilité de la version de la victime.

À SAVOIR !

La violence est cyclique et avec le temps, les cycles se raccourcissent et s'intensifient.



RAPPELEZ-VOUS QUE ...

La violence finit toujours par s'intensifier.



DEMANDEZ DE L'AIDE POUR L'ARRÊTER

FACE AUX MAUVAIS TRAITEMENTS, VOUS N'ÊTES PAS SEULE !

- ➔ Racontez ce qui vous arrive à une personne de confiance. Demandez du soutien à une amie ou à un ami, à quelqu'un de votre famille ou à des professionnels avec qui vous vous sentez à l'aise et que vous croyez vous comprennent. Il s'agit d'une bonne façon d'aller de l'avant et n'en n'avez ni honte ni peur.
- ➔ Sortir de la violence n'est pas un processus facile. Vous aurez besoin peut-être de plusieurs tentatives, mais ne vous découragez parce que vous deviendrez plus forte à chaque fois. Vous devez prendre votre vie en main, en valorisant positivement tous les progrès accomplis, si petits soient-ils.
- ➔ Dans votre municipalité, vous trouverez des ressources pour vous assister et des spécialistes à qui s'adresser.

ALLEZ À VOTRE CENTRE DE SANTÉ OU AUX URGENCES D'UN CENTRE HOSPITALIER SI VOUS ÊTES PHYSIQUEMENT BLESSÉE...

- Tant pour les agressions physiques que pour les abus et les agressions sexuels.
- Cherchez, si possible, une personne de confiance pour vous accompagner.
- En cas d'agression sexuelle, ne changez pas de vêtements, ne vous lavez pas et partez dès que possible.
- Essayez de décrire tout ce qui vous est arrivé, ce qui vous fait mal et qui en est responsable.
- Après votre contrôle médical, demander une copie du volet BLESSURES, il sera utilisé pendant le procès en cas de dénonciation.
- À partir de ce moment-là, le rapport sur les blessures sera présenté au tribunal correspondant.
- Si votre intégrité physique est en danger, demandez la présence de la Police.

SI VOUS SOUFFREZ DE MAUVAIS TRAITEMENTS PSYCHOLOGIQUES...

1.- **ALLEZ** au Service de conseil et d'accompagnement psychologique pour les femmes victimes de la violence sexiste du **Département Municipal de l'Égalité**, où vous trouverez des professionnels spécialisés pour vous aider à guérir des blessures émotionnelles de la violence, et acquérir de la force intérieure pour sortir du cycle des mauvais traitements.

2.- **ALLEZ** à votre **Centre de Santé** et essayez de décrire tout ce qui vous arrive, ce que vous sentez et pourquoi, depuis quand vous êtes dans cette situation et comment vous êtes physiquement affectée par ces mauvais traitements (maux de tête, douleurs musculaires, insomnie, perte de poids, anxiété, stress, peur, etc.).

Demandez que cette situation soit reflétée dans votre dossier médical, et que soit réalisé un rapport psychologique ainsi qu'une évaluation du risque imminent face à l'agresseur, des conséquences et des séquelles possibles.

COMMENT DÉTECTER UNE SITUATION DE VIOLENCE :

Signes et symptômes de violence sexiste :

- Sentiment de tristesse et de découragement.
- Troubles de l'alimentation ou du sommeil.
- Isolement social par rapport aux membres de la famille et des amis.
- Épisodes continus d'anxiété ou de dépression.
- Douleur abdominale, mal au dos ou maux de tête chroniques.
- Consommation inappropriée d'alcool ou d'autres substances.
- Utilisation fréquente des services de santé.
- Utilisation fréquente de médicaments puissants.
- Perte auditive inexplicquée.
- Pensées suicidaires ou tentatives de suicide.

Obstacles auxquels sont confrontées les femmes victimes de violence sexiste :

- Honte et sentiment de culpabilité d'être responsable de ce qui arrive.
- Crainte de représailles de la part de l'agresseur.
- Peur d'être stigmatisée et exclue socialement par la famille et l'entourage.
- Faible estime de soi et confiance en soi.
- Peur de perdre la garde des enfants.
- Absence de ressources pour aller de l'avant (logement, emploi ou sécurité).
- Crainte d'attirer l'attention sur une situation d'immigration irrégulière ou de perdre un droit de séjour après la séparation ou le divorce.

Comment pouvez-vous aider une femme maltraitée ?

Faites-lui savoir que :

- Il est possible de sortir d'une situation de traitements abusifs.
- Elle n'est pas coupable ou responsable de ce qui lui arrive.
- Personne n'a le droit de juger ses actes ou sa conduite.
- Il est important qu'elle se tranquillise et reste calme pour prendre certaines décisions.
- Elle ne sera pas seule, elle sera toujours accompagnée.
- Les décisions doivent être prises par elle-même, à son propre rythme et sans aucun type de pression.
- Il est important de maintenir ou de reprendre les relations sociales et familiales pour éviter l'isolement.
- Il convient qu'elle extériorise ses sentiments concernant l'abus et le contrôle auxquels son partenaire la soumet.
- Des ressources spécialisées sont à sa disposition offrant des conseils et du soutien pour sortir du cycle de la violence.

RESSOURCES DANS VOTRE MUNICIPALITÉ

Département Municipal de l'Égalité Mairie d'Alicante



 **Tél. (+34) 965 10 50 86**

Unité d'Aide Intégrale aux Victimes de Violence Sexiste,
avec une équipe multidisciplinaire qui offre les services suivants :

→ **Conseils Juridiques** : service gratuit et spécialisé pour offrir une assistance intégrale et personnalisée aux femmes de la ville d'Alicante qui souffrent ou risquent d'être victimes de violence sexiste. Sont comprises d'autres manifestations de violence à l'égard des femmes telles que : la violence sexuelle, économique et émotionnelle, la violence conjugale, les agressions et/ou le harcèlement sexuel, la rupture hautement conflictuelle d'un couple et la discrimination fondée sur le sexe ou le genre.

→ **Conseil et Accompagnement Psychologique** : service aux femmes victimes de violence sexiste, le cas échéant, de ses enfants, coordonné avec d'autres services ; accompagnement pour guérir les blessures émotionnelles de la violence et pour construire une force intérieure permettant de sortir du cycle de la violence.

→ **Conseils et Accompagnement Social** : service aux femmes victimes de violence sexiste, le cas échéant, de ses enfants, de manière coordonnée avec d'autres services d'écoute, d'information et de gestion de ressources sociales, du travail, de formation et de toute autre nature qui aident les femmes à retrouver une vie normale en fonction de leurs vœux et intérêts. Cet accompagnement peut également se produire dans les cas où la femme n'est pas consciente qu'elle subit de la violence.

→ **Service de Teleassistance Mobile** : service qui, suite à une évaluation professionnelle, met à disposition un téléphone mobile équipé d'un système de communication et de localisation assurant, dans toute situation d'urgence, une sécurité et un accompagnement immédiat. Ce service fournit également des informations, du soutien et un conseil professionnel expert en violence sexiste, garantissant une communication de personne à personne dans le cas de tout besoin, événement imprévu ou urgence 24h/24, 365 jours par an, où que se trouve l'utilisatrice.

**Département de l'Égalité et des Politiques d'inclusion.
Generalitat Valenciana.**

 **Tél. (+34) 900 58 08 88**

Centre des Femmes 24 heures :

Centres résidentiels d'hébergement spécialisés dans la prise en charge des femmes victimes de violence sexiste.

Tribunaux.

→ **Bureau d'Aide aux Victimes de Délit.**
Tél. (+34) 965 93 57 14

→ **Juzgado de Guardia (Tribunal de Garde).**
Tél. (+34) 965 93 58 16 /
(+34) 965 93 58 74

Forces et Corps de Sécurité.

→ **Police Nationale.**
Tél. (+34) 965 14 88 95
UFAM. Unité de Services aux Familles et aux Femmes.

→ **Guardia Civil (Garde Civile).**
Tél. (+34) 965 14 56 60 Ext: 414
EMUME. Équipes pour les Femmes et les Mineurs.

→ **Police Locale d'Alicante.**
Tél. (+34) 965 14 95 01 /
(+34) 965 14 95 00
GAVID. Cabinet d'Aide aux Victimes de Violence Domestique.

Délégation du Gouvernement contre la Violence Sexiste.

 **016-online@igualdad.gob.es**

 **016**

Ce numéro de téléphone gratuit de la Délégation du Gouvernement contre la Violence Sexiste garantit la confidentialité de l'appel. Pour éviter tout problème, le téléphone ne laisse aucune trace sur la facture. Pas même dans la numérotation de votre mobile. Ainsi, une fois votre appel effectué, le 016 n'apparaîtra jamais dans l'historique des "appels effectués" de votre téléphone.



Si vous connaissez un cas de violence sexiste :

Agissez.
Ne détournez pas le regard. La violence sexiste n'est pas une affaire privée, elle constitue un problème social et un crime.



AYUNTAMIENTO DE ALICANTE

igualtat
CONCEJALÍA DE IGUALDAD DE ALICANTE
REGIDORIA D'IGUALTAT D'ALACANT
igualdad

Financé par les crédits reçus du Ministère chargé de l'Égalité, par l'intermédiaire du Secrétaire d'État à l'Égalité.



GOBIERNO DE ESPAÑA

MINISTERIO DE IGUALDAD



Pacto de Estado
contra la violencia de género